

# Suspension des tests d'alcoolémie pour les employés de Val-de-Ruz



Suspension des tests d'alcoolémie pour les employés de Val-de-Ruz (NE) / Le 12h30 / 1 min. / le 26 mai 2015

**Le conseil communal de Val-de-Ruz (NE) a suspendu son arrêté prévoyant des contrôles d'alcoolémie inopinés pour ses employés. Il attend une prise de position de la part du préposé à la protection des données.**

Une fois en possession de cet avis, l'exécutif évaluera les suites qu'il conviendra de donner à ce sujet, a-t-il indiqué mardi.

## **Adopté le 4 mai dernier**

L'arrêté adopté le 4 mai prévoit des tests conduits par les responsables des ressources humaines en présence des chefs de dicastère. En cas de résultat positif, une prise de sang à l'hôpital est prévue.

Le conseil communal a rappelé jeudi que l'obligation de sobriété au travail et le principe de contrôles d'alcoolémie sont inscrits dans le règlement relatif au personnel administratif et technique communal de décembre 2013, qui a été sanctionné par le Conseil d'Etat.

L'idée de faire souffler dans le ballon les employés municipaux est motivée par la volonté de garantir la sécurité et un comportement adéquat de la part de la fonction publique. Mais elle a suscité des réactions au sein du personnel et du Syndicat des services publics (SSP).

ats/mac